

L'État fait la sourde oreille au flamand

PUBLIÉ LE 28/01/2016

La ministre de l'Éducation nationale a offert de faux espoirs aux défenseurs du flamand. Soutenus par un nombre grandissant d'élus, ils ne comptent pas en rester là.



Michel Gars enseigne le flamand aux enfants de l'école Saint-Joseph d'Esquelbecq.

Découragés ? C'est plutôt le contraire... Les voilà plus remontés que jamais. Les défenseurs de la langue régionale flamande viennent d'essuyer un nouveau revers auprès de l'Éducation nationale, alors que les élus du territoire (maires, présidents d'intercommunalité, vice-présidente du Département à la culture, députés, sénateur) accentuent leur soutien : Xavier Bertrand, président de Région, a déclaré vouloir créer l'office public du flamand occidental en y associant l'Institut de la langue régionale flamande ; Jean-René Lecerf, président du Département, a écrit à Najat Vallaud-Belkacem. Rappelons que candidat, François Hollande s'était engagé en faveur des langues régionales. Vaine promesse... Et voilà que l'Éducation nationale juge l'enseignement du flamand inopportun pour cause de concurrence avec le néerlandais (voir ci-dessous).

« Qui pilote au final ? »

« C'est le bouquet ! », fulmine Jean-Paul Couché, président de l'IRLF. « De tout bord, les choses changent, mais l'administration reste fermée comme une huître. Comment peut-on dire que deux langues sont en concurrence au sein de l'Éducation nationale ? Est-ce que le flamand occidental fait bien partie du patrimoine de la France, comme le stipule la Constitution ? La France n'est-elle pas en train d'écarter une partie de son patrimoine au profit d'une langue étrangère ? » Et de signaler les difficultés rencontrées par d'autres langues régionales sur le terrain. « Au regard du discours de la ministre qui, lui, est positif, on se demande qui pilote au final ! »

Deux langues complémentaires

Frédéric Devos, le maire de Wormhout, qui enseigne le flamand, dénonce, quant à lui, « une discrimination certaine » : « On oppose le flamand et le néerlandais, alors que ces deux langues sont complémentaires. Et comment voulez-vous qu'une langue régionale fasse de l'ombre à une langue nationale ? Le corse concurrence-t-il l'italien ? L'alsacien représente-t-il une menace pour l'allemand ? Il y a un enjeu de valorisation du territoire avec la langue flamande et on nous le refuse. On nous prive d'un outil de développement, que ce soit concernant l'activité touristique ou la possibilité de trouver un emploi de l'autre côté de la frontière. »

Recours juridique

Un rendez-vous avec Guy Charlot, directeur académique des services de l'Éducation nationale, organisé indépendamment, n'est pas venu reconforter les défenseurs du flamand occidental. « Le Dasen s'abrite derrière les textes », soupire Jean-Paul Couché, déplorant qu'il n'ait rien trouvé de mieux à proposer que de l'enseigner lors des nouvelles activités périscolaires. Payées par les communes, soit dit en passant. Pourquoi un tel dédain ? Sont évoquées des pressions de la Nederlandse Taalunie. Cet organisme de promotion de la langue néerlandaise paye les enseignants de néerlandais et menacerait d'y mettre un terme si le flamand trouvait enfin la reconnaissance qui lui est due. De là à imaginer un mouvement nationaliste souhaitant récupérer les territoires perdus... Si rien ne bouge, l'IRLF entend engager un recours juridique.